

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 2 juillet 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Monsieur Stéphane Bilodeau, conseiller  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Diane L. Gagnon, conseillère  
Monsieur Simon Arsenault, conseiller  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 3 juin 2019

**2. CORRESPONDANCE**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

- 4.1 Dépôt et adoption des comptes à payer
- 4.2 Offre de services de l'entreprise Planitaxe
- 4.3 Demande d'appui de l'Unité Domrémy de Plessisville
- 4.4 Demande d'appui de Place aux jeunes

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix Rouge
- 5.2 Adoption du rapport d'activités 2018 présenté au ministère de la Sécurité publique

**6. TRANSPORT ET VOIRIE**

- 6.1 Rapport aux membres du conseil concernant le ponceau dans le Petit rang 9

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de juin 2019
- 7.2 Autorisation de dépense - Matériaux nécessaires à la construction du sentier piétonnier

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2019-07-367**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau  
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-07-368**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 juin 2019. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2019-07-369**

**DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin 2019 de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 14 pages et totalisant un montant de **221 282,54 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2019 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **221 282,54 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 30 juin 2019 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-07-370**

**OFFRE DE SERVICES DE L'ENTREPRISE PLANITAXE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de Planitaxe, société d'avocats fiscalistes, spécialisée en récupération de taxes à la consommation et plus particulièrement en TPS et TVQ, pour les organismes de service public, telles les villes et municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé ladite offre de services ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil remercie Planitaxe pour cette offre de services, mais que cette dernière ne sera pas acceptée, notamment puisque les deux seules infrastructures municipales existantes sont le bureau municipal et le garage, ce qui facilite grandement le traitement de la TPS et de la TVQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-07-371**

**DEMANDE D'APPUI DE L'UNITÉ DOMRÉMY DE PLESSISVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été sollicitée par l'Unité Domrémy de Plessisville pour obtenir une aide financière suite à l'annonce de la subvention gouvernementale versée aux municipalités dans le cadre de la légalisation du cannabis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite utiliser la subvention gouvernementale en implantant des mesures et des actions directement sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE la municipalité informe l'Unité Domrémy de Plessisville qu'elle n'approuve pas sa demande et qu'elle utilisera les fonds versés par le gouvernement dans le cadre de la légalisation du cannabis pour des projets locaux et du matériel municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-07-372**

**DEMANDE D'APPUI DE PLACE AUX JEUNES**

CONSIDÉRANT la demande de financement à la 22<sup>e</sup> édition de Place aux jeunes Arthabaska pour l'activité des séjours exploratoires ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise les diplômés âgés entre 18 et 35 ans afin de leur faire découvrir la région, d'établir un réseau de contacts et d'éventuellement choisir la MRC d'Arthabaska comme milieu de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est sollicitée pour participer financièrement à la réalisation des séjours exploratoires pour une somme de 250 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande d'appui financier de Place aux jeunes au montant de 250 \$ pour l'activité des séjours exploratoires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-07-373**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément aux lois et règlements en vigueur, notamment la *Loi sur la sécurité civile*, la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge offre à la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska de conclure une entente de renouvellement de services aux sinistrés selon certaines modalités établies à l'entente et une contribution financière de 0,17 \$ par habitant ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska accepte le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés proposée par la Croix-Rouge et s'engage à verser un montant annuel équivalent à 0,17 \$ par habitant pour les trois prochaines années, soit 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

QUE pour l'année 2019-2020, le montant autorisé est de 523.26 \$.

QUE la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska désigne Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière pour assurer la liaison et le suivi à la présente entente;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-07-374**

**ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009 ;

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska adopte le rapport d'activités pour l'année 2018 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-07-375**

**RAPPORT AUX MEMBRES DU CONSEIL CONCERNANT LE PONCEAU DANS LE PETIT RANG 9**

CONSIDÉRANT le bris d'un ponceau survenu dans les derniers jours dans le Petit rang 9 ;

CONSIDÉRANT QUE face à cette situation urgente, le maire a été dans l'obligation de mandater la firme d'ingénierie Pluritec Victoriaville en vertu de l'article 937 du *Code municipal* afin que les ingénieurs se positionnent rapidement sur les actions à entreprendre afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des ouvrages municipaux existants ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de la situation d'urgence a été présenté aux membres du conseil par le maire afin d'expliquer les détails du dossier ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE les membres du conseil confirment et ratifient le mandat donné à la firme Pluritec Victoriaville par le maire en vertu de l'article 937 du *Code municipal*.

QUE le montant du contrat donné à la firme Pluritec reste à déterminer selon l'ampleur des travaux qu'ils auront à réaliser dans le dossier du bris de ponceau dans le Petit rang 9.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de remplacement dudit ponceau lorsque la firme Pluritec aura préparé tous les documents nécessaires pour demander des soumissions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-07-376**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 2019**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des permis du mois de juin 2019 pour un total de 22 permis et une valeur totale des travaux de 798 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-07-377**

**AUTORISATION DE DÉPENSE - MATÉRIAUX NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION DU SENTIER PIÉTONNIER**

CONSIDÉRANT QUE le projet actuellement en cours du sentier piétonnier entre les rues Marie-Rose et Marie-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est présentement à l'étape d'enregistrement du nouveau lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que les travaux en lien avec ce projet soient complétés avant la fin de l'automne 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il sera opportun d'autoriser plusieurs dépenses sous peu pour la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la commande des quatre barrières des entrées du sentier pour un montant approximatif de 10 000 \$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise la commande des clôtures situées sur les deux côtés du sentier pour un montant approximatif de 15 000 \$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à commander et acheter, sans autre résolution, les autres matériaux nécessaires à la construction dudit sentier, notamment les tuyaux et ponceaux de drainage, les matériaux granulaires.

QUE les commandes à effectuer soient signées par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient également mandatés pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet, notamment l'acte de vente à intervenir pour l'acquisition des bandes de terrains (référence résolution 2019-06-349)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2019-07-378**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 51.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,  
Maire**

---

**Katherine Beaudoin,  
Directrice générale**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

